

7 Jours Filpac CGT

N° 91 - vendredi 15 janvier 2010

Sommaire

- Retraites : un clash se prépare..... p. 1
- PQR-PQD, le mandat.....p. 3
- Brodard Graphique..... p. 4
- La FD au salon Intergraphic..... p. 5
- Adrexo..... p. 7

C'était pas possible avant ?

Bel élan de solidarité des grandes puissances à l'égard de la population haïtienne. Effroyable catastrophe, si injuste, qui frappe un pays des plus pauvres. Mais pourquoi faut-il attendre des milliers de morts, de blessés, de victimes, pour se manifester à cette hauteur-là ? Ce n'est pas par hasard parce que l'île, Haïti et Saint-Domingue, est considérée par les USA comme un réservoir à main d'œuvre ? Pauvres, ils le sont depuis des années, pauvres victimes d'un séisme sur le dos duquel les pays riches se refont un semblant de moralité, ils le sont également. Généreux, solidaires, soyons-le. Pas seulement après les catastrophes ! Pas comme les pays riches. A l'égard aussi de ces étrangers issus de ces pays pauvres qui cherchent asile en France. Manière de dire au Besson et son racisme d'Etat que le séisme haïtien le rappelle au principe d'humanité contre le principe de la race et de l'identité nationale.

Retraites-CGT: « On va au clash »

Eric Aubin, en charge des retraites à la direction de la CGT, affirme la fermeté du syndicat sur le seuil légal du départ à la retraite. Nicolas Sarkozy présentera ses vœux aux partenaires sociaux ce vendredi, avant une année 2010 marquée par une nouvelle réforme des retraites.

Eric Aubin refuse de toucher à la retraite à 60 ans. (Maxppp)



Est-il opportun de rouvrir le débat des retraites en 2010?

Nous n'étions pas demandeurs à la CGT. Quand on a commencé à discuter des retraites complémentaires, dans l'accord, les partenaires sociaux demandaient que les discussions de 2012 (prévues par la réforme Fillon en 2003, ndr) soient avancées à 2010. La CGT n'a pas signé ce texte. Mais puisque le rendez-vous est fixé, nous serons là. La loi Fillon prévoyait 2012, mais l'objectif du

Medef est de bouger l'âge légal de la retraite pour le régime général afin d'adopter la même règle au niveau des régimes complémentaires.

L'objectif du gouvernement serait de repousser l'âge légal?

C'est affiché. Xavier Darcos dit que, pour lui, il n'y a pas d'autre solution. Il ne parle pas d'âge légal, pour ne pas fâcher, mais d'âge de départ à la retraite.

L'âge réel de liquidation des droits est d'un peu plus de 61 ans. Est-il possible, pour vous, de négocier le seuil légal?

Pas du tout ! On dit qu'il faut rester à 60 ans. Ce n'est pas symbolique. En 2009, on a supprimé la dispense de recherche d'emploi. Si l'âge de départ est repoussé, ces salariés, qui perdent leur¹

emploi avant 60 ans, vont tomber dans les minima sociaux. On a aussi supprimé l'allocation équivalant retraite. Leurs bénéficiaires vont aussi basculer vers les minima sociaux. Ce qui représente plusieurs centaines de milliers de personnes. Il y a un paradoxe. Les employeurs demandent un recul de l'âge de départ à la retraite mais continuent à faire partir les salariés à 58 ans et 9 mois en moyenne. Il faut contraindre les entreprises à garder le salarié jusqu'à 60 ans, voire au-delà. Il faut aussi prendre en compte la pénibilité du travail pour réparer les écarts d'espérance de vie.

« Il faut conditionner les exonérations à des créations d'emplois »

Si vous ne voulez pas négocier sur l'âge légal ni sur la durée de cotisation, quelles sont les solutions?

Nous pensons qu'il faut discuter du financement. Il faut élargir l'assiette des cotisations sociales, pour y assujettir de plus en plus de revenus. Aujourd'hui, certains d'entre eux, comme la participation, l'intéressement ou les bonus, ne sont pas soumis aux cotisations sociales. Il y a de l'argent à récupérer. Il faut aussi mettre à plat les exonérations. La modulation doit se faire en fonction de la politique de l'emploi des entreprises. Il faut conditionner les exonérations à des créations d'emplois. Dans le sondage du *JDD*, les salariés se disent prêts à l'augmentation des cotisations si on leur offre un niveau de pension suffisant et un âge de départ à la retraite convenable.

On avance aussi des propositions sur l'emploi, qui est la principale difficulté. Il faut notamment se poser la question de la précarité, qui pèse ensuite sur le niveau des pensions d'un travailleur.

La forte mobilisation sociale du débat de l'année 2009 est allée en décroissant. Pensez-vous pouvoir remobiliser sur le sujet des retraites?

Ce sujet a toujours été très sensible. Tous les salariés sont concernés, dans le public comme dans le privé. Les salariés sont très attachés à l'âge de 60 ans. En 1993, nous avons peu mobilisé parce que la réforme ne touchait que le privé. Mais aujourd'hui, les salariés en paient les conséquences avec une forte baisse des pensions. Il faudra donc mobiliser les salariés en 2010.

Le front syndical, très uni début 2009, s'est fissuré. Se reconstituera-t-il pour cette cause?

Si je lis les positions des uns et des autres, je dirais oui. Nous avons beaucoup de convergences, notamment sur les 60 ans. Un seul point nous sépare: le régime par points. (promu par la CFDT, ndlr). Sinon, il n'y a pas de raison que nous ne nous retrouvions pas.

« Le régime par points ne répond à aucune des préoccupations »

Pourquoi vous opposez-vous au régime par points?

Les salariés demandent à savoir combien ils auront à la retraite et à quel âge ils pourront partir. Le régime par points ne répond à aucune de ces préoccupations, ni à celle de l'âge de la retraite, ni à celle du niveau de pension.

Vous semblez déterminé à refuser un recul de l'âge de départ à la retraite.

Va-t-on au clash ?

Si le gouvernement et le Medef s'acharnent comme ça, je pense qu'on va au clash. Ils sont dans un dogme concernant les cotisations. On perdrait en compétitivité, disent-ils. Toutefois, on ne propose pas forcément d'aller vers une augmentation des cotisations, mais vers un élargissement de l'enveloppe. Le problème, c'est que le gouvernement et le Medef sont bloqués sur les cotisations.

Source : le Journal du dimanche en ligne

Arrêtez de malmener nos emplois ! Ouverture immédiate de négociations GPEC !

Dans nos entreprises de presse quotidienne en région (PQR PQD), c'est plus que jamais l'heure de la soustraction. L'obsession des directions : faire baisser la masse salariale.

Et toutes les méthodes sont bonnes :

Campagne de démoralisation entretenue soigneusement (à quarante-cinq ans on ne vaudrait plus rien, le papier imprimé c'est fini, et puis c'est la crise et elle va durer...)

Méthode du guichet ouvert en permanence : grâce à une législation sociale réduite à peu de choses, le licenciement économique est aisément contourné, place aux départs individuels permanents, discutés dans le secret du bureau des DRH.

Le coup du « cœur du métier » : dehors l'entretien, l'administration, la publicité, l'informatique, les transports ! On filialise à tout va dans le cadre des groupes centralisateurs. Et puis quoi demain ?

- En conséquence, les directions ne négocient rien, les relations sociales se dégradent et deviennent brutales comme à la NRCO (Tours). La direction du Crédit Mutuel (EBRA) n'a en effet pas le monopole de la brutalité.
- Et les directions manœuvrent : l'empressement que mettent les DRH dans les entreprises à organiser des départs de salariés au nom de sureffectifs contraste avec la lenteur de la négociation dans la branche sur la GPEC.

Face à cela, la Filpac-CGT et ses syndicats ne resteront pas les bras croisés.

**Réunis le 14 janvier à Montreuil, ils ont unanimement établi
un mandat collectif sur l'emploi. En voici la teneur :**

Au niveau de l'entreprise comme dans la branche, la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), encadrée par la loi, doit être négociée selon les principes suivants :

GPEC de branche : protection du contrat de travail, de l'emploi, ouverture d'un cycle de formations professionnelles pour toutes les catégories tel que l'Edec le prévoit, garantie de reconversion professionnelle dans l'entreprise, refus de toute mobilité externe qui consisterait à exclure n'importe quel salarié du champ de la presse, rejet de toute forme de licenciements, opposition aux filialisations et externalisations.

GPEC d'entreprise : les termes indiqués sont à décliner par entreprise et groupe, selon les besoins particuliers à chaque titre.

Cela suppose que les directions arrêtent de jouer à leur petit jeu actuel : l'emploi ne se joue pas à colin-maillard surtout par les temps de chômage de masse !

Cela suppose que les directions disent la vérité : le gouvernement ne veut plus subventionner des plans de départs ! Si des aides étaient accordées, elles le seraient au titre d'accords collectifs fondés sur la formation professionnelle, les reconversions et les reclassements.

Les salariés et les syndicats doivent déterminer ensemble les objectifs de défense collective de l'emploi. Aujourd'hui, le patronat est divisé en groupes aux intérêts contradictoires. Les nôtres ne le sont pas.

Groupons-nous pour déterminer ensemble les revendications, l'unité et les actions pour débloquer cette situation nuisible pour nos emplois. Ça urge !



Coulommiers le 12 janvier 2010

Une grande leçon de solidarité

Après une grève totale de 8 jours suivi par l'ensemble du personnel, les conditions posées dans les revendications étaient réunies et ont amené après un vote à la reprise du travail dès le Mercredi 13 janvier au matin.

Ce mouvement de grève a permis de faire entendre au Tribunal de Commerce de Meaux nos inquiétudes sur les intentions, réelles, de la direction de Brodard Graphique et du Groupe Maury, de mener un plan de sauvegarde pour un emploi digne de ce nom.

Le Tribunal de Commerce décidait alors, lundi 11 janvier, de donner les pleins pouvoirs à l'administrateur judiciaire qui a mis en place dès le lendemain une nouvelle direction sur le site, écartant au passage Monsieur Maury de la gestion de Brodard Graphique.

Des commissions sont rapidement mises en place pour étudier les besoins d'organisation de l'entreprise. De réelles négociations et des avancées sur les départs des plus de 57 ans et le financement des départs volontaires sont engagées.

La condition de reprise du travail était assortie du paiement des heures de grève car il serait injuste de laisser au personnel de supporter la charge financière de ce mouvement qui a été déclenché par les conditions lamentables du plan social que l'on voulait passer en force.

C'est une 1^{ère} victoire pour les salariés et les revendications.

Victoire de la mobilisation massive du personnel de Brodard et de la Nouvelle Brochure avec le syndicat du livre de Coulommiers et de la Filpac avec le concours des élus dirigeants et des camarades de nombreux sites de la région IDF, venus nous soutenir le vendredi lors de la journée de solidarité.

Victoire de la mobilisation aussi avec l'aide de l'Union Locale CGT de Coulommiers, de l'Union Départementale CGT du 77, des représentants syndicaux CGT de différents hôpitaux du département et de transports publics.

Mais aussi victoire de la mobilisation et de l'implication de la population et des commerçants de Coulommiers et des communes environnantes. Nous les remercions au nom de l'ensemble du personnel car leurs soutiens, qu'ils soient sous la forme de dons ou d'échanges verbales, a été déterminant pour le piquet de grève dans le froid glacial de l'hiver.

N'oublions pas les élus locaux et régionaux qui nous ont écouté et conseillé depuis la fin novembre.

Une grande leçon de solidarité et la démonstration que c'est par la mobilisation de tous que nous arriverons à stopper la destruction massive des emplois en général dans notre pays.

Il reste encore à ce jour une grande inquiétude pour l'avenir de nos camarades de la Nouvelle Brochure qui pourrait être en liquidation judiciaire dès lundi 18 Janvier 2010, nous comptons sur vous pour réagir de nouveau pour une deuxième bataille.

L'INDUSTRIE GRAPHIQUE EN DANGER, L'EMPLOI EN BERNE

L'urgence d'un plan graphique pour développer les capacités industrielles et l'emploi



Un événement aussi important que Intergraphic ne peut se désintéresser de la situation réelle et grave de l'industrie graphique dans notre pays et particulièrement du groupe Maury à l'heure actuelle.

Il vient de déposer le bilan d'une des plus prestigieuses imprimeries de notre pays, Brodard Graphique Coulommiers et les perspectives évoquées par la direction sont une poursuite d'activité avec un périmètre réduit avec, au passage, la liquidation de près de 50% des 230 emplois.

Après la disparition de nombreuses imprimeries ces cinq dernières années et la suppression de 20 000 emplois, le secteur de l'industrie graphique compterait encore 30% de surcapacité en Europe. La seule réponse que le patronat trouve est la liquidation d'entreprises sans considération aucune pour les salariés.

Ainsi, l'industrie graphique est d'abord malade d'un politique patronale qui visait à baisser les prix sous la pression des éditeurs de presse, des donneurs d'ordre publicitaire. M. Maury a été un ardent artisan de cette politique par laquelle il pensait éliminer des concurrents. La situation à Coulommiers, mais aussi dans l'ensemble du groupe Maury démontre l'inanité de cette manière de faire. La FILPAC dénonce depuis des années ces pratiques qui conduisent à fermer des usines pour réduire les capacités de production, à détruire des emplois qualifiés, sans s'attaquer aux causes réelles de la crise.

Pourtant l'industrie graphique figure parmi les 8 secteurs pour lesquels le président de la République estimait que de mesures d'urgence devaient être prise pour assurer leur pérennité. Or, depuis ces promesses, rien de concret n'est intervenu. Combien d'entreprises devraient être liquidée, avant que des initiatives soient prises ? De nombreuses imprimeries sont actuellement menacées.

L'incidence importante des technologies du numérique nécessite que l'ensemble des acteurs se penchent sur ses conséquences et sur l'avenir : certes, le volume imprimé sera affecté, il faudra trouver des solutions aux conséquences qui en découlent.

Mais même dans un univers dominé par le numérique, le papier imprimé continue d'avoir une place et pas un simple strapontin. C'est pour cela que partir dans ce monde nouveau en détruisant les outils de production et de travail est une hérésie.

Les lois du marché ne peuvent arbitrer cette évolution.

C'est pourquoi la FILPAC-CGT revendique la mise en place d'un « plan industrie graphique », en complément du « plan numérique » pour lequel le gouvernement a mis en place un secrétariat d'Etat. Ce plan devra trouver des solutions aux conséquences que connaît la filière graphique en raison de la politique des éditeurs et du patronat graphique d'une part, et les évolutions prévisibles de la mise en œuvre des technologies du numérique d'autre part.

La FILPAC-CGT revendique également un moratoire sur l'ensemble des plans de licenciements dans l'attente de l'ouverture des négociations sur le plan graphique.



La situation soulevée par la décision de Maury à propos de Brodard nécessite la mise en œuvre des mesures suivantes :

1. Une table ronde à l'initiative de la Région Ile-de-France avec la participation des donneurs d'ordre (éditeurs), de la fédération patronale UNIC et des organisations syndicales pour mettre en place une politique industrielle et sociale pour l'industrie graphique dans la 1^{ère} Région de France pour l'édition et la distribution de magazines et de publicité
2. La finalisation, par le ministère de l'Industrie de la Charte pour l'industrie graphique et donner les moyens d'une restructuration répondant aux défis assurant les salariés de mesures sociales adéquates et bénéficiant d'une formation professionnelle pour accéder aux nouvelles technologies qui marquent le secteur.
3. L'interpellation, avec les autres organisations syndicales du secteur graphique des pays européens, de la Commission de Bruxelles pour relancer l'industrie graphique sur le continent en intégrant des mesures permettant aux travailleurs de préserver leur emploi.

Paris, le 14 janvier 2010

**Lettre hebdomadaire de la Fédération des travailleurs des industries
du Livre, du Papier et de la Communication CGT
Directeur de la publication : Michel Muller**

**Rédaction : Jean Gersin - gersin@filpac-cgt.fr - Antoine Peillon et Christian Gourdet
FILPAC-CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 48 18 80 24 - Fax : 01 48 51 99 07 filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr**



Fédération des travailleurs des industries
du Livre, du Papier et de la Communication CGT
263, rue de Paris – case 426 – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 48 18 80 24 – fax : 01 48 51 99 07
Site Internet : filapc-cgt.fr

Poignées de plus de 500 grammes Il faut en parler !

Comme elle s'y était engagée dans l'accord de fin de conflit signé avec la FILPAC-CGT le 1^{er} décembre 2009, la direction d'ADREXO a convoqué, le 14 janvier 2010, les organisations syndicales représentatives de l'entreprise afin d'ouvrir des négociations sur le problème posé par les poignées de plus de 500 grammes.

Alors que les distributeurs subissent sur ce point la pression permanente de la direction de l'entreprise, la CFDT, la CFTC et FO ont refusé de prendre position en boycottant cette réunion. Seules la CGC et la FILPAC-CGT étaient présentes à cette première réunion.

La délégation patronale a accepté l'idée, émise par la CGT, de mettre en place une prime dès que le poids des poignées dépasserait la limite conventionnelle. Elle s'est engagée à nous faire des propositions fin février concernant les montants de cette prime, qui pourraient être variables en fonction du poids de la poignée et du nombre de documents, dès qu'ils dépassent 8 prospectus.

De plus, la direction a accepté de revoir la rédaction des feuilles de route afin d'améliorer leur compréhension par les distributeurs.

Les salariés d'ADREXO, avec la FILPAC-CGT, seront très attentifs aux propositions de la direction avant d'accepter un accord dérogatoire à la convention collective de la distribution directe. La FILPAC-CGT tient à rappeler que tant qu'un accord ne sera pas trouvé sur ce point, les distributeurs n'ont pas à accepter de distribuer des poignées de documents qui dépassent les 500 grammes.

Par contre, dès qu'une base d'entente est jugée possible par les salariés, la direction s'est engagée à ce qu'un accord d'entreprise soit présenté à la signature avant le 15 mars 2010, comme cela était prévu dans l'accord du 1^{er} décembre 2009.

***Unis et solidaires, construisons le rapport de force
nécessaire pour faire aboutir nos revendications.***

**Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts !
Rejoignez la Filpac CGT**

Montreuil, le 15 janvier 2010